



SYNDICAT  
SDU Clias/93 FSU  
Section conseil général  
Tel : 01 43 93 91 88



## QUELLE REFORME POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE ? *(mars 2006)*

Alors que des affaires dramatiques ayant un impact émotionnel important largement médiatisé questionnent tout le système français de protection de l'enfance, le gouvernement par la voix de son ministre délégué à la famille a demandé à l'ensemble des départements d'organiser, avec les services de l'Etat, des conférences concernant le dispositif de protection de l'enfance.

Mais dans le même temps le Ministre de l'Intérieur a remis au 1er Ministre son projet de loi sur la prévention de la délinquance et le projet de loi sur « l'égalité des chances » a introduit les conditions d'application du contrat de responsabilité parentale

Tous ces « grands dossiers », pourtant d'origines différentes portent en germe une remise en cause conséquente de l'éthique du travail social fondée sur la confiance, le respect de la personne et de son autonomie. Ces projets orientent les missions du travail social vers le contrôle, la stigmatisation des populations et la subordination des professionnels à des politiques contraires à l'élaboration du lien social.

Dans ce contexte il est indispensable de réaffirmer avec force certains grands principes démocratiques et éthiques auxquels nous sommes attachés et qui doivent être respectés lors de l'élaboration d'éventuelles réformes :

- **L'égalité d'accès au Service Public sur l'ensemble du territoire.**
- **L'obligation de moyens pour l'ensemble des acteurs publics (Etat, Conseils Généraux,...)**
- **Le respect des libertés publiques et individuelles.**
- **Le respect du droit des familles et de l'intérêt des mineurs dans le cadre de la déclaration universelle des droits de l'homme et de la convention internationale des droits de l'enfant**

Actuellement le système de protection de l'enfance est efficient. Par contre sa mise en oeuvre souffre d'inégalités territoriales fortes, d'un manque criant de moyens au niveau des départements, que renforce un désengagement de plus en plus important de l'État dans nombre de ses missions. Tout ceci génère des dysfonctionnements récurrents.

Il est nécessaire de recentrer nos actions sur les objectifs du travail social et médico-social autour des axes de prévention et de protection, et de refuser les logiques d'instrumentalisation des professionnels qu'elles viennent du niveau local ou national.

➤ **Nous affirmons** l'importance du secret professionnel comme garantie du droit des personnes et comme gage de la confiance des familles dans le travail d'aide et d'accompagnement qui est le nôtre. Le système actuel de protection de l'enfance n'est pas un obstacle juridique au partage d'information notamment dans les cas de mauvais traitements à enfant.

➤ **Nous demandons** que soit préservé le respect de la singularité de chaque situation Ce que ne garantissent pas les protocoles et procédures qui tendent à l'uniformisation des réponses sociales et éducatives.

➤ **Nous appelons** à la vigilance et à l'implication de chacun dans ces instances locales de réflexion pour que soit préservé le sens de notre engagement dans le travail social et pour obtenir que les moyens indispensables à la prévention soient concrètement attribués.

**LES PROFESSIONNELS DOIVENT SE FAIRE ENTENDRE  
ET PREPARER LA JOURNEE DE MANIFESTATION DU 22 MARS 2006  
A L'APPEL DU COLLECTIF NATIONAL UNITAIRE CONTRE LA DELATION**